

## Annexe 2 : Consultation de la liste des postes vacants

**La liste des postes vacants, publiée sur SIAM, est indicative et non exhaustive. S'ajoutent tous les postes qui se libèrent en cours du mouvement ; la liste sera réactualisée régulièrement.**

La liste des postes est consultable sur l'application internet SIAM intra via i-Prof **du vendredi 29 mars (midi) au vendredi 12 avril 2024 (midi)**.

Pour y accéder, se référer à l'annexe 6 sur la procédure à suivre.

La liste des postes comprend tous les postes d'enseignants du 1<sup>er</sup> degré du Jura dans les écoles et les établissements, ouverts au mouvement 2024 :

\* Les **postes vacants** figurent dans la colonne « dt nombre supports vacants » (retraite, exeat, création d'un poste par arrêté de carte scolaire, libération d'un poste en application des règles de perte de poste, renoncement de poste, départ en disponibilité...)

**Les enseignants concernés par une mesure de carte scolaire se reporteront aux lignes directrices de gestion académique des mobilités pour toutes informations complémentaires.**

\* Les postes bloqués figurent en annexe 5 et sont indiqués en commentaire dans la liste générale des postes ainsi que dans l'application mouvement (postes spécialisés réservés candidats libre CAPPEI 2023-2024, postes à titre définitif détenus par des enseignants stagiaires CAPPEI 2023-2024, postes spécialisés réservés candidats VAE 2023-2024, postes à titre définitif enseignants stagiaires 2nd degré ou autres corps, postes réservés pour les stagiaires rentrée 2024...)

\* Tous les autres postes d'une école sont considérés comme **susceptibles d'être vacants.**

\* Les postes fractionnés sont détaillés dans l'annexe 4.